

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-188 du 30 Mai 1996

Portant approbation du Budget de  
l'Office Béninois de Sécurité Sociale  
(O B S S) pour l'Exercice 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-293 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- VU l'Ordonnance N° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale ;
- SUR Rapport du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Avril 1996,

D E C R E T E

Article 1er.- Sont approuvés les Comptes Prévisionnels de l'Office Béninois de Sécurité Sociale pour l'Exercice 1996 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

..../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

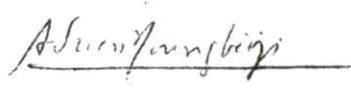
Fait à COTONOU, le 30 Mai 1996

Par le OPrésident de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



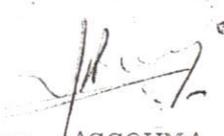
Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Fonction  
Publique, du Travail et de la  
Réforme Administrative,



Yacoubou ASSOUMA.-

Le Ministre du Plan, de la  
Restructuration Economique, et  
de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM-MFPTRA-MPREPE  
12 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DGBM-DGTCP 4 INSAE-  
DLC 2 UNB-FASJEP-ENA 3 GCONB 1 DCCT 2 OBSS 10 JORB 1.-